

Réunion du 31/03/2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars, à 20h, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 09 mars 2015

Étaient présents: Chantal COTS, Emmanuel DARGELLY, Jean-Luc DURIEUX, Jean-Louis GIRARD, Murielle GRIFFET, Ludivine FONBONNE, Sylvie PUGLIESE, Yvan REYNAS, Jérôme ROBIN, Emilie ROSTAING, Blandine VERDIER, Nicole REA et Thierry RUSSIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s): Vincent CLAIR, Cédric DEJOINT

Nicole REA a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°2015-12

Objet : Choix du cabinet d'urbanisme en charge de l'élaboration du PLU

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2014-42 en date du 18 novembre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 18 novembre 2014, de mettre en révision son document d'urbanisme afin de le mettre en conformité avec l'ensemble du nouveau cadre législatif, et de répondre aux recommandations et des prescriptions inscrites dans le SCOT.

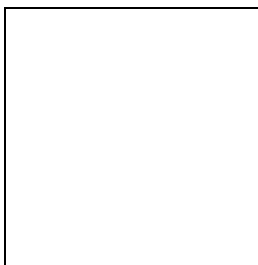
Un appel d'offres a été organisé sous la forme d'un MAPA. Quatre cabinets d'urbanisme ont répondu à l'offre. Dans un premier temps, trois cabinets ont été retenus. Puis, suite à un entretien oral, le Cabinet Folia a obtenu la note la plus importante.

Les délais liés aux obligations des marchés publics étant écoulés, il convient pour le conseil municipal de se prononcer sur le choix du cabinet d'urbanisme retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE de confier la mission d'élaborer un PLU, selon le cahier des charges établi, au Cabinet Folia dont l'offre de base s'élève à 41.550 euros HT,
- DIT que les options choisies feront l'objet d'une prochaine délibération,
- RAPPELLE que seront faites: une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère et une demande d'attribution de Dotation Globale Décentralisée auprès de l'Etat,
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 31/03/2015

Délibération n°2015-13

Objet : Choix du bureau d'études en charge de l'élaboration d'une carte d'aléas

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2014-42 en date du 18 novembre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 18 novembre 2014, de mettre en révision son document d'urbanisme afin de le mettre en conformité avec l'ensemble du nouveau cadre législatif, et de répondre aux recommandations et des prescriptions inscrites dans le SCOT.

Par une délibération en date du 15/12/2014, et compte tenu de la technicité de l'élaboration d'une carte d'aléas, le conseil municipal a accepté un devis demandé à RTM38 pour que ce service départemental spécialisé assiste la commune pour l'organisation de la consultation des bureaux d'étude et le pilotage de la mission (AMO-Assistance Maitrise d'Ouvrage).

RTM a donc consulté trois bureaux d'études : ALP GEORISQUES, ALPES GEO CONSEIL et ERGH.

RTM, au vu du tableau récapitulatif des offres des bureaux consultés, propose de retenir ALPES GEO CONSEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE de confier la mission d'élaborer une carte des aléas, selon le cahier des charges établi, au bureau d'études ALPES GEO CONSEIL, dont l'offre s'élève à 6.513,75 euros HT,
- RAPPELLE que seront faites: une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère et une demande d'attribution de Dotation Globale Décentralisée auprès de l'Etat,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.
